



AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE

COMMUNE DE SAINT-SANDOUX

Enquête publique relative à
la délimitation du zonage d'assainissement
des eaux usées et des eaux pluviales
prévues à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par arrêté municipal en date du 21/01/2016, le maire de la commune de SAINT-SANDOUX a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délimitation du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Un dossier sera déposé en mairie de SAINT-SANDOUX, pendant trente-trois jours consécutifs, du 19 février 2016 au 22 mars 2016 inclus, où le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture du secrétariat et exceptionnellement :

- vendredi 19 février 2016 : de 8h00 à 10h00
- mardi 22 mars 2016 : de 8h00 à 10h00

Les personnes qui le désireront pourront formuler leurs observations, soit en les portant sur le registre ouvert à cet effet, annexé au dossier d'enquête, soit par lettre à faire parvenir avant la clôture de l'enquête à Monsieur Jean VEYRAT-CHARVILLON commissaire enquêteur en mairie de SAINT-SANDOUX 1 Place de la Mairie 63450 SAINT-SANDOUX.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie :

- Vendredi 19 février 2016 : de 08h00 à 10h00
- Mercredi 2 mars 2016 : de 18h00 à 20h00
- Lundi 14 mars 2016 : de 16h00 à 18h00
- Mardi 22 mars 2016 : de 08h00 à 10h00

A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public.
